



Résultats de l'enquête
*Insertion professionnelle des
diplômés 2018 de l'enseignement
supérieur culture (DESC 2018)*

Présentation de l'enquête *DESC 2018*

- **Calendrier de l'enquête :**
 - Du 25/01 au 24/02/2022 : collecte des annuaires auprès des établissements sous tutelle du ministère de la Culture.
 - Du 18/02 au 20/03/2022 : collecte des données auprès des diplômés *via* Sphinxonline.
- **Questionnaire de l'enquête :**
 - 204 questions.
 - Temps moyen de saisie : 14 minutes.

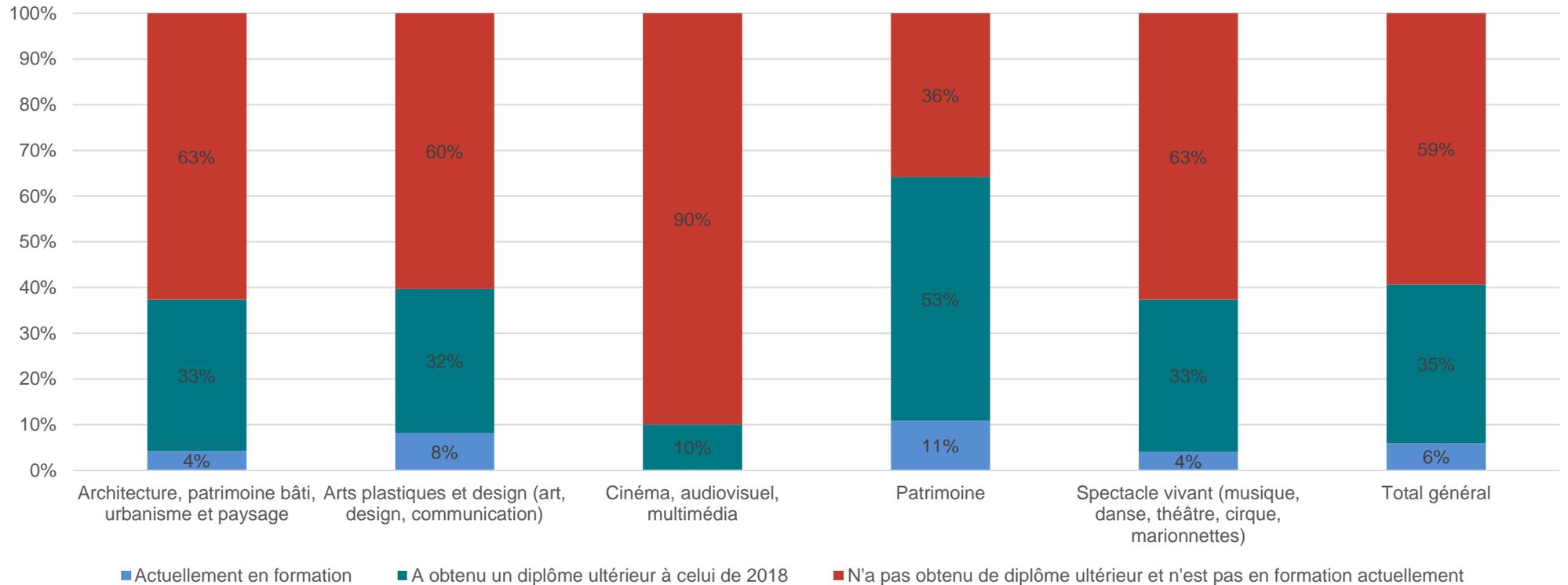
Bilan de l'enquête

Domaine	Architecture	Arts plastiques, design	Spectacle vivant	Cinéma, audiovisuel	Patrimoine	Total
Nombre d'établissements recensés	21	43	32	2	2	100
Nombre d'établissements répondants	19	43	30	2	2	96
Nombre de diplômés recensés	5 580	2 940	1 148	126	630	10 424
Nombre de diplômés contactés	5 478	2 858	1 126	126	626	10 214
Nombre de diplômés répondants	2 091	1 115	487	42	414	4 149
Taux de réponse	38%	39%	43%	33%	66%	41%
Nombre de diplômés pris en compte dans l'étude	1 838	1 007	444	40	405	3 734



Résultats généraux par domaine

Poursuite d'études par domaine



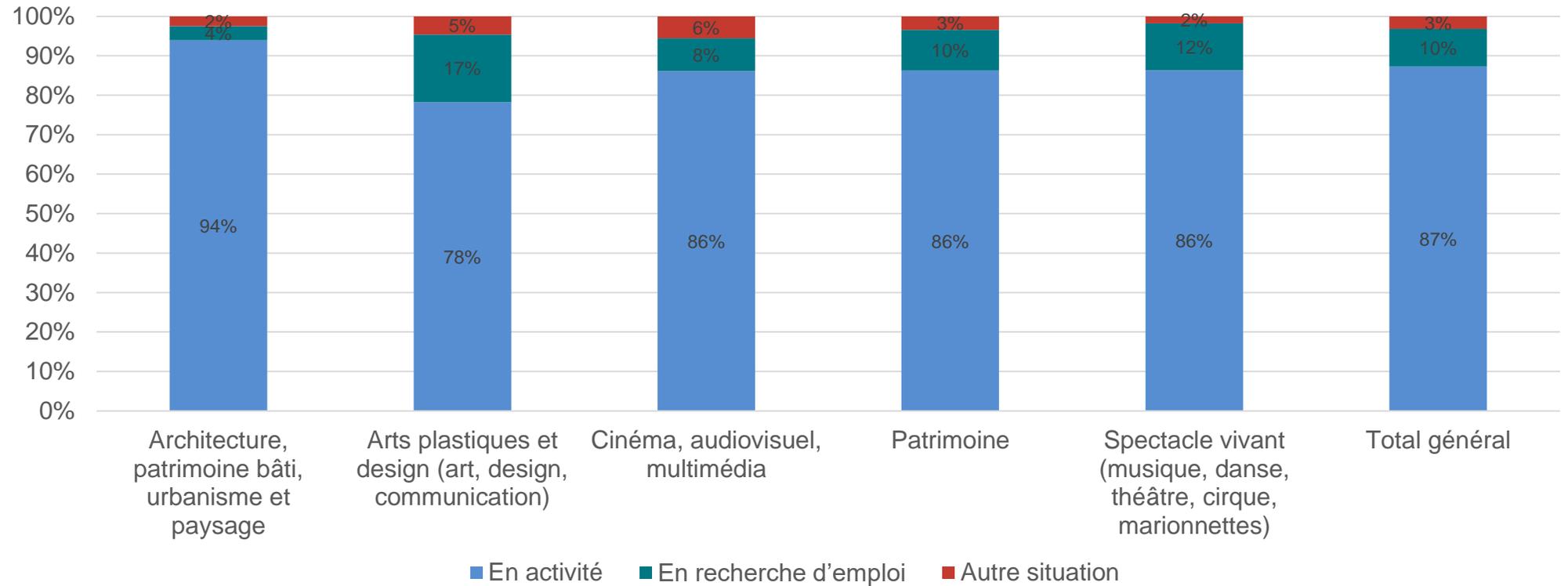
Champ : Ensemble des diplômés ayant répondu à l'enquête.

Lecture : 53 % des diplômés en patrimoine ont obtenu un diplôme ultérieur à celui obtenu en 2018.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Dans les enquêtes d'insertion professionnelle, on ne considère le plus souvent que les diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête. Ici, cela concerne 59% de l'ensemble des diplômés ayant répondu à l'enquête.

Taux d'insertion par domaine



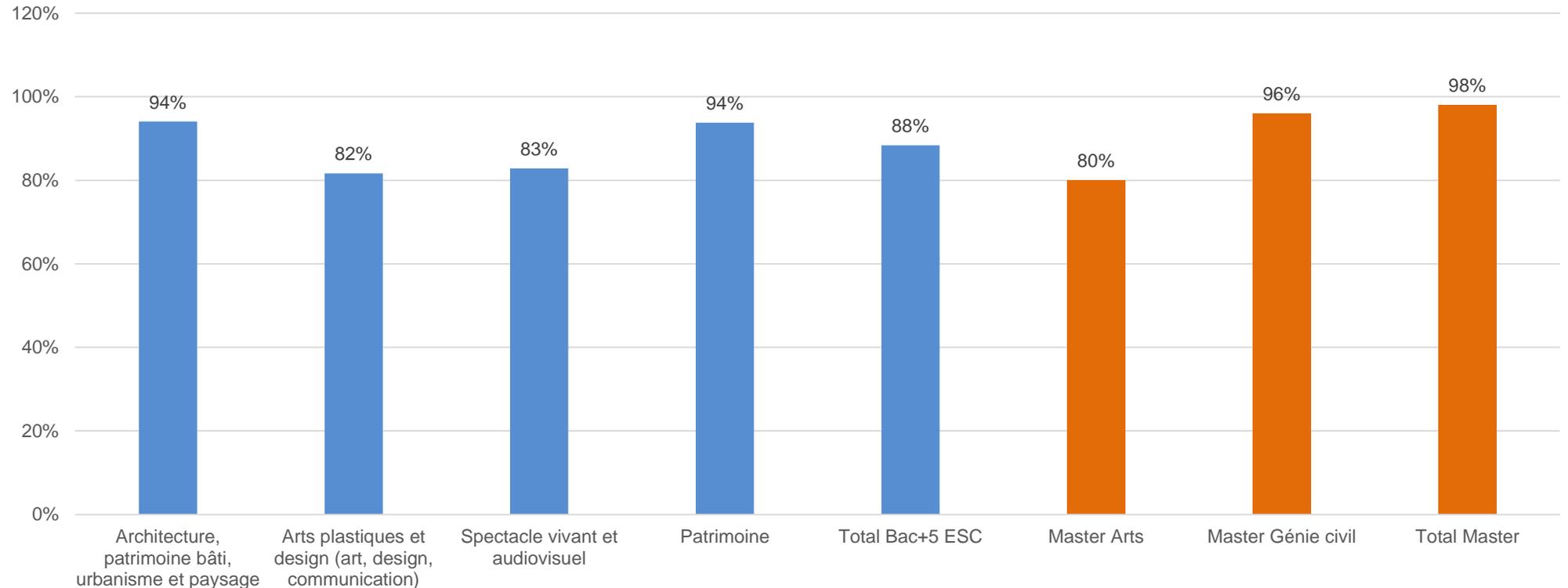
Champ : Ensemble des diplômés n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 59% de l'ensemble des diplômés)

Lecture : 78 % des diplômés en arts plastiques et design déclarent être en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Autres situations = sans activité, en reconversion professionnelle, en création d'entreprise, en service civique.

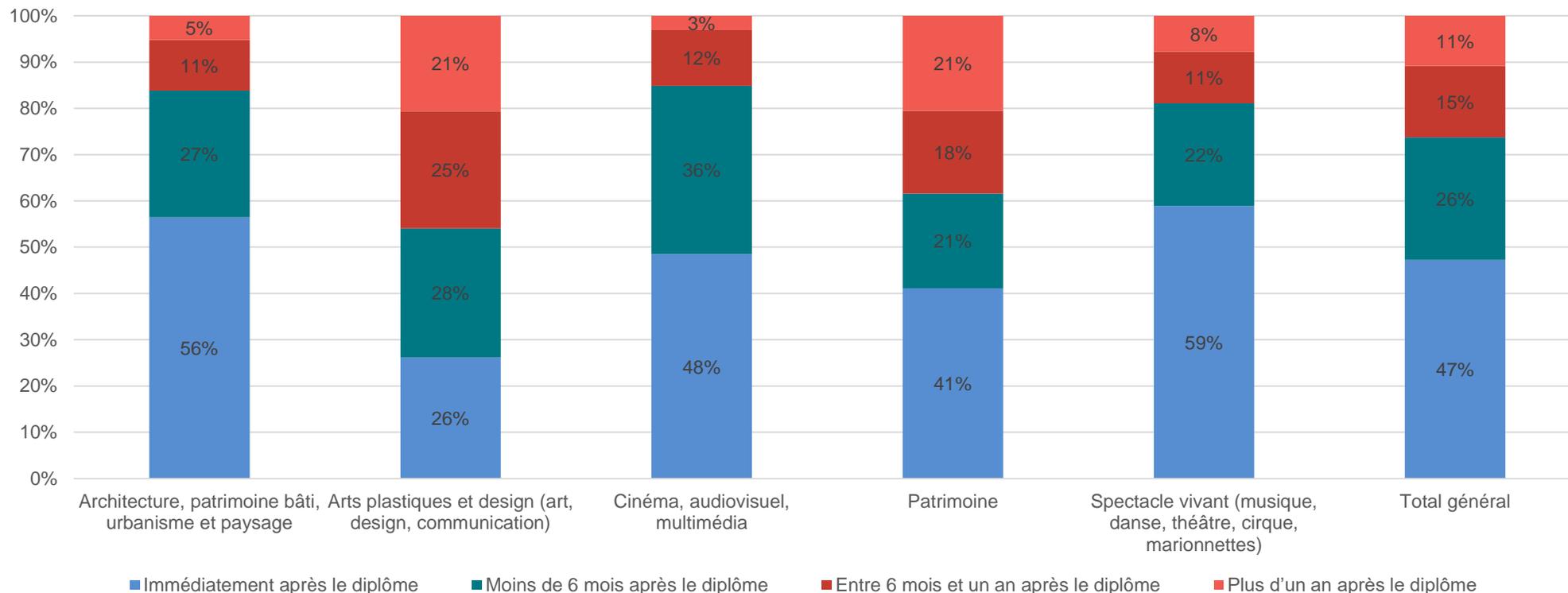
Comparaison bac+5 ESC / Master université



Lecture : 82 % des diplômés de niveau bac+5 en arts plastiques et design déclarent être en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022 / Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de master de l'université en 2018, SIES, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2022.

Délai d'accès au premier emploi par domaine

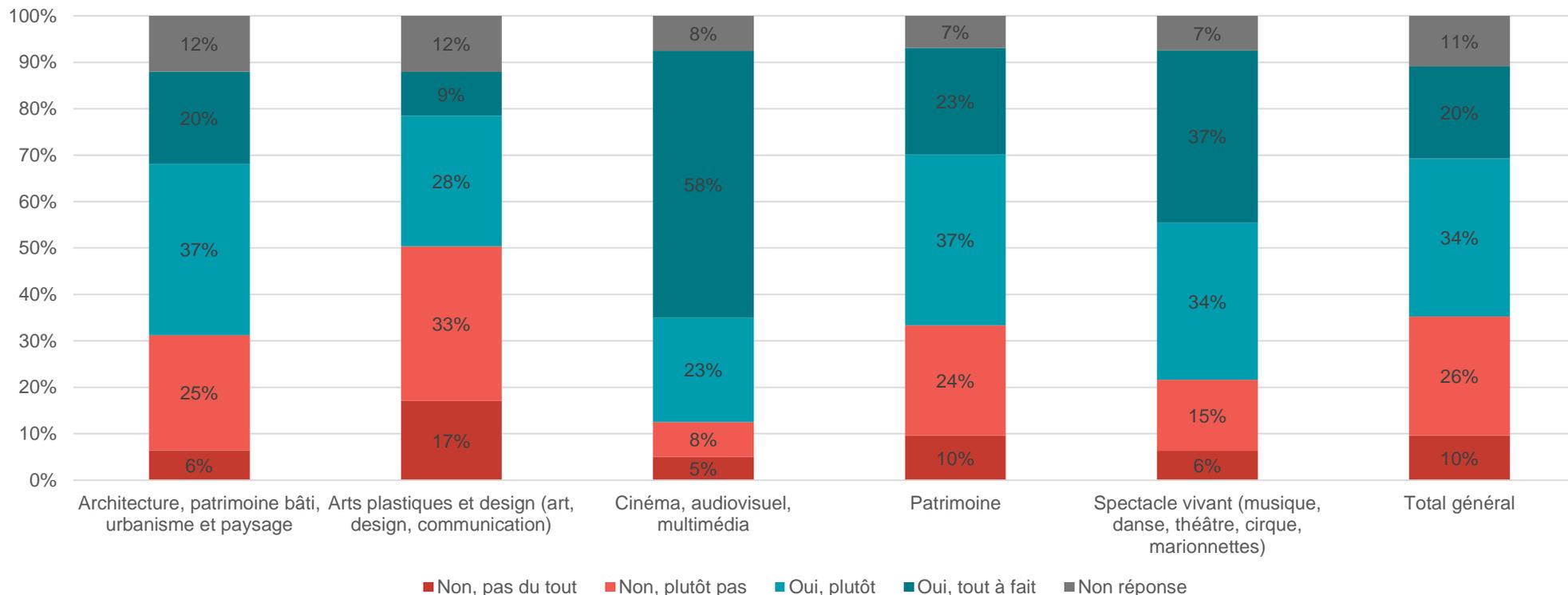


Champ : Ensemble des diplômés n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et ayant exercé au moins une activité professionnelle depuis l'obtention du diplôme (soit 56% de l'ensemble des diplômés)

Lecture : 59 % des diplômés en spectacle vivant déclarent avoir exercé leur première activité professionnelle immédiatement après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

De manière générale, diriez-vous que la formation pour laquelle vous avez obtenu votre diplôme en 2018 vous a apporté les éléments suffisants pour une bonne insertion dans votre domaine d'activité actuel ?



Champ : Ensemble des diplômés ayant répondu à l'enquête

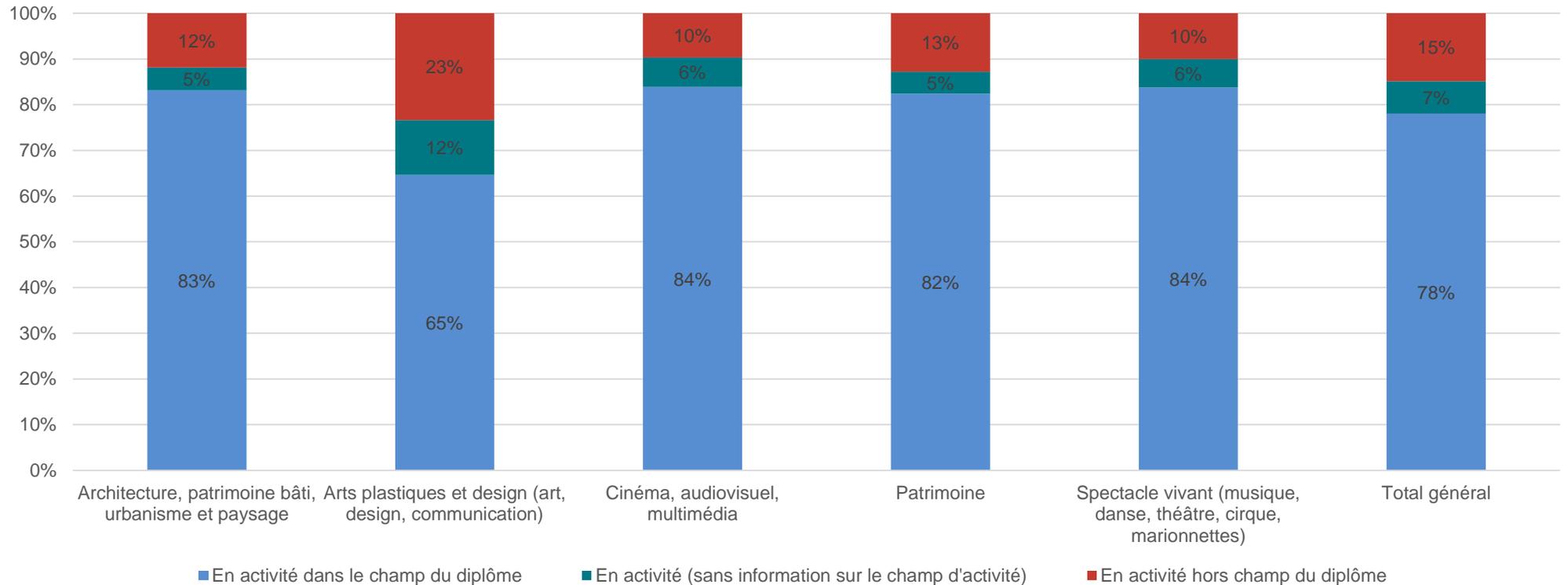
Lecture : 81 % des diplômés en cinéma, audiovisuel, multimédia estiment que la formation pour laquelle ils ont obtenu un diplôme en 2018 leur a apporté les éléments suffisants pour une bonne insertion dans leur domaine d'activité actuel.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.



Caractéristiques de l'activité professionnelle par domaine

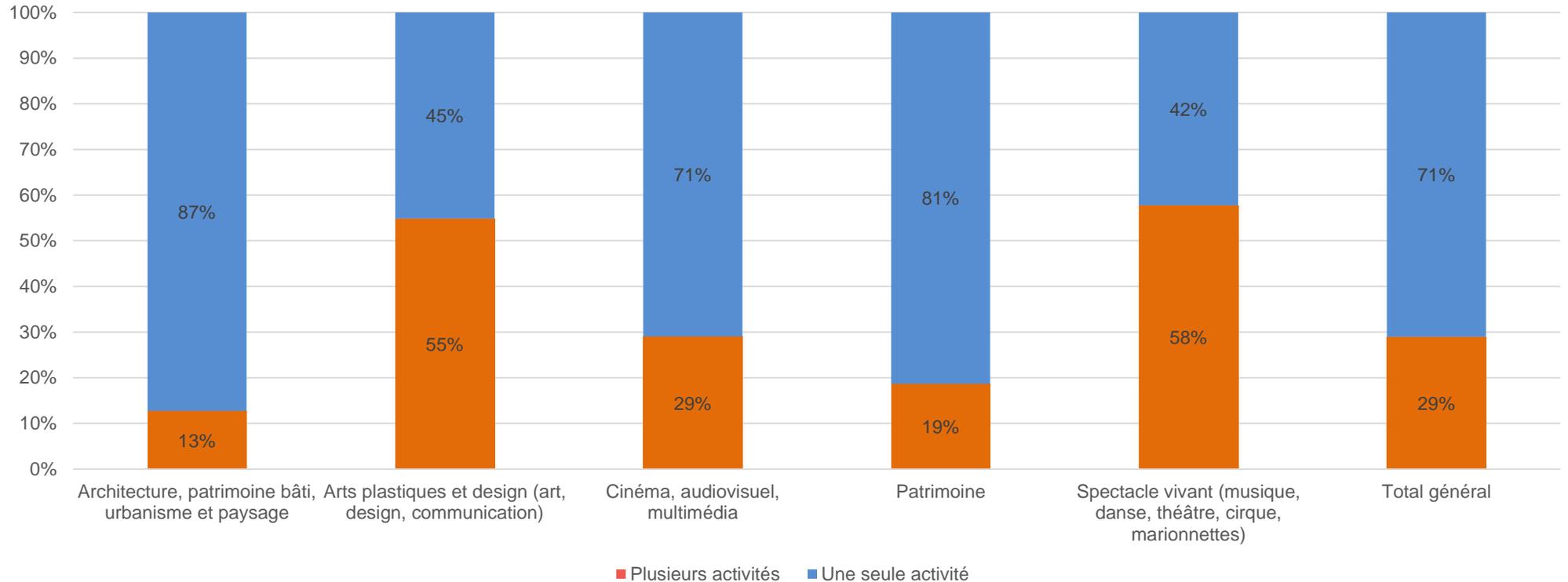
Domaine d'activité



Champ : Ensemble des diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 50 % de l'ensemble des diplômés)
 Lecture : 83 % des diplômés en architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage étant en activité déclarent exercer leur activité dans le champ d'activité du diplôme obtenu en 2018.

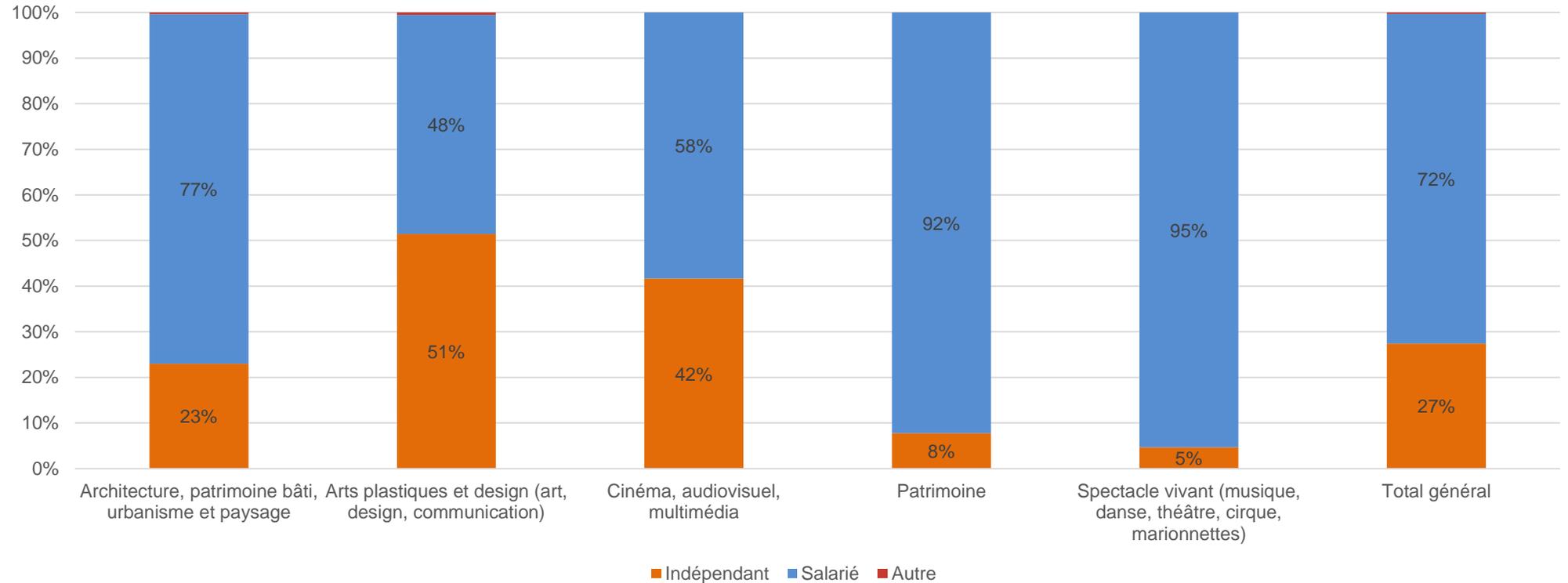
Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Pluriactivité par domaine



Champ : Ensemble des diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 50 % de l'ensemble des diplômés)
 Lecture : 13 % des diplômés en architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage étant en activité déclarent exercer plusieurs activités professionnelles simultanées.
 Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Statut d'emploi par domaine

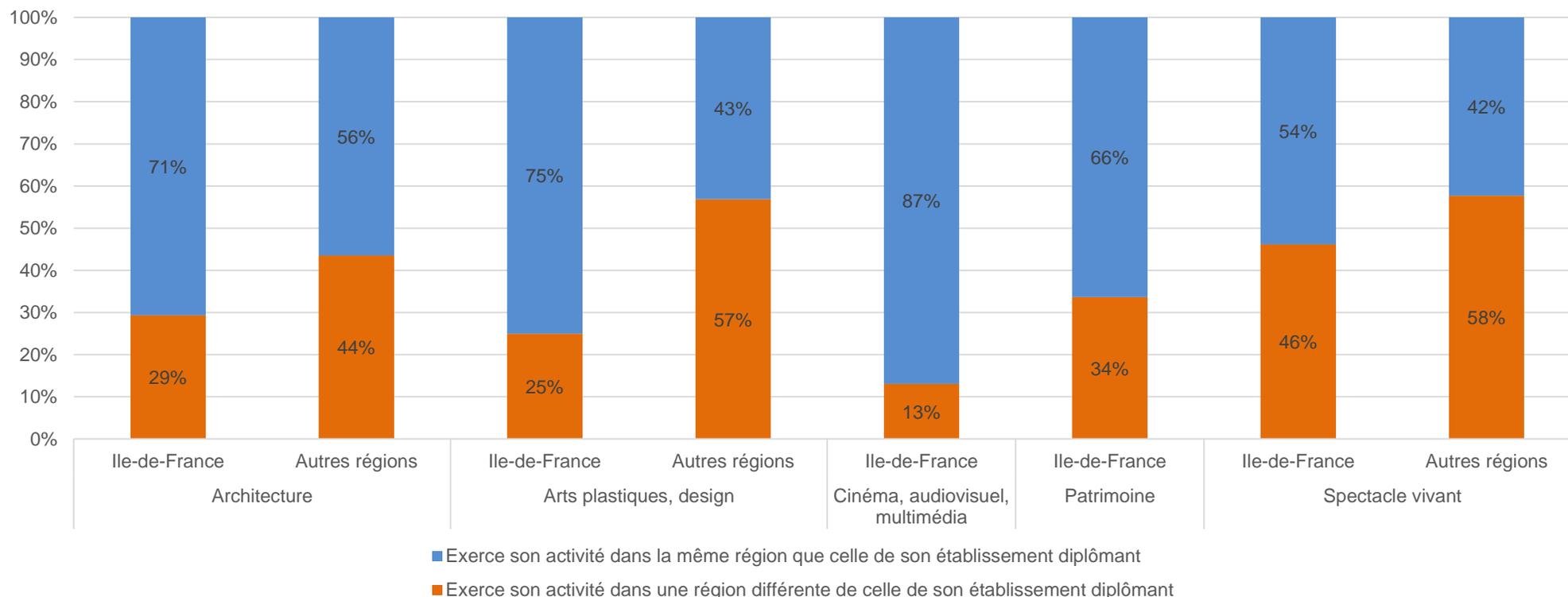


Champ : Ensemble des diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 50 % de l'ensemble des diplômés)

Lecture : 92 % des diplômés en patrimoine étant en activité déclarent exercer leur activité professionnelle en tant que salarié.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Lieu d'activité par domaine et par région de l'établissement

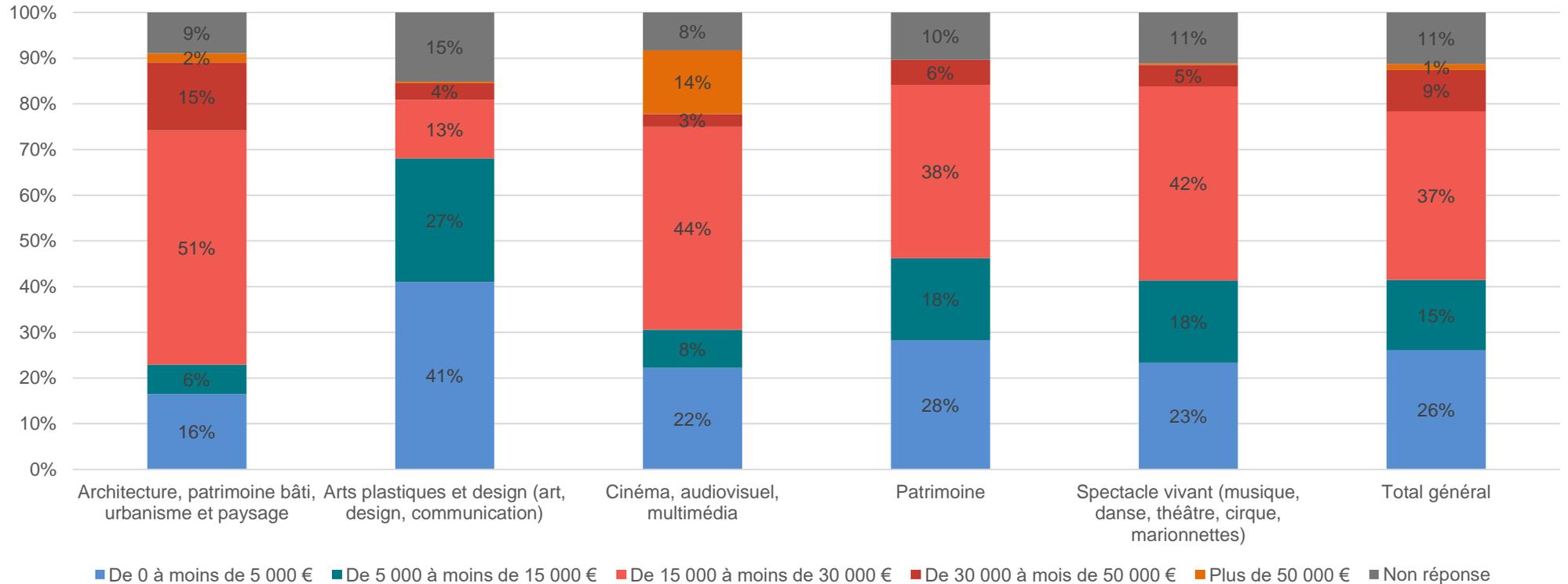


Champ : Ensemble des diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 50 % de l'ensemble des diplômés)
 Lecture : 75 % des diplômés en arts plastiques et design d'un établissement d'Ile-de-France étant en activité déclarent exercer leur activité professionnelle dans la même région que l'établissement où ils ont obtenu leur diplôme en 2018.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Il n'y a pas d'établissements de l'ESC dans les domaines du cinéma, audiovisuel, multimédia et du patrimoine dans d'autres régions que l'Ile-de-France.

Revenu annuel d'activité par domaine



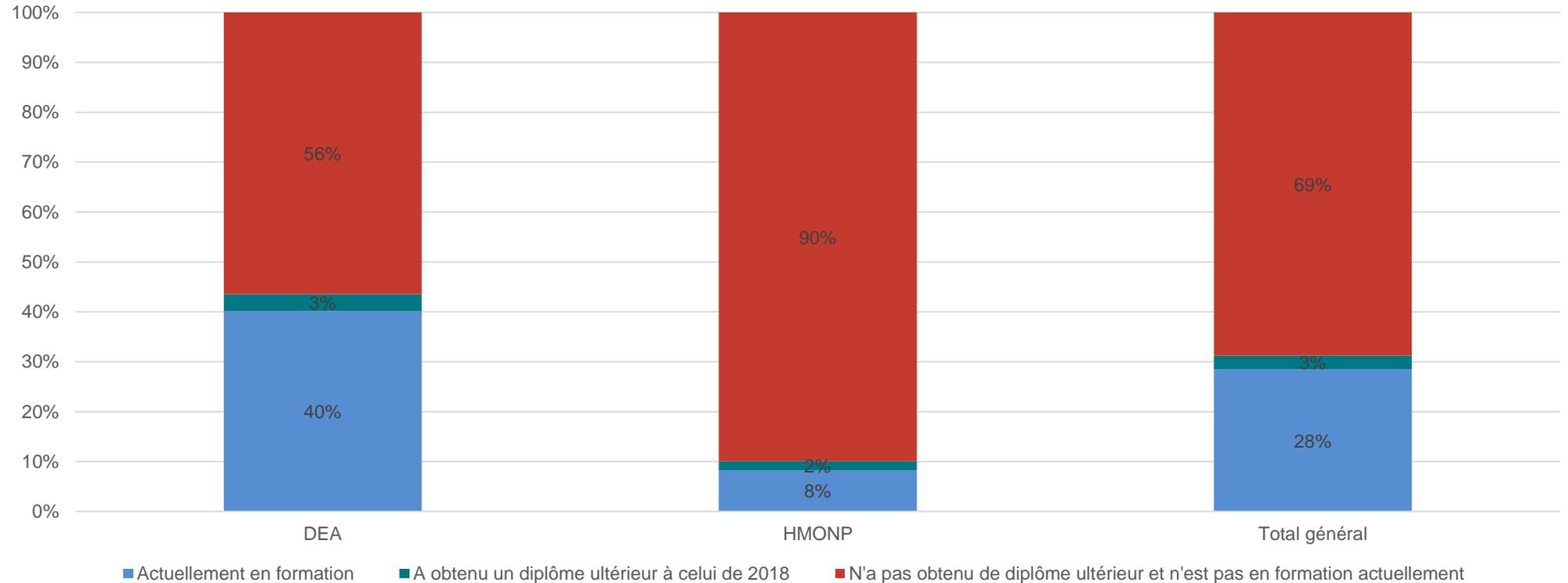
Champ : Ensemble des diplômés n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 59% de l'ensemble des diplômés)
 Lecture : 27 % des diplômés en arts plastiques et design déclarent que leur revenu personnel net global issu de leurs activités rémunérées pour l'année 2021 se situe entre 5 000 et moins de 15 000 €.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.



Architecture par diplômes (DEA, HMONP)

Architecture : poursuite d'études par diplôme



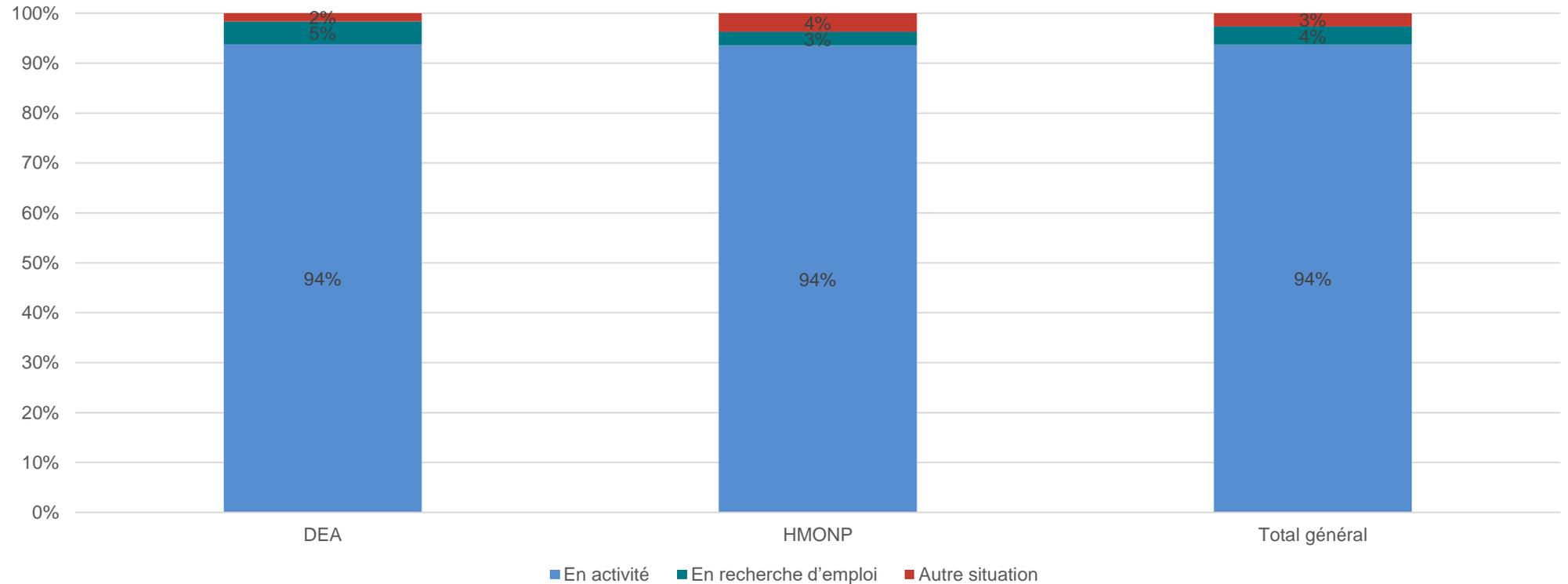
Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP ayant répondu à l'enquête.

Lecture : 3 % des diplômés DEA ont obtenu un diplôme ultérieur à celui obtenu en 2018.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Dans les enquêtes d'insertion professionnelle, on ne considère le plus souvent que les diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête. Ici, cela concerne 69% de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP ayant répondu à l'enquête.

Architecture : taux d'insertion par diplôme



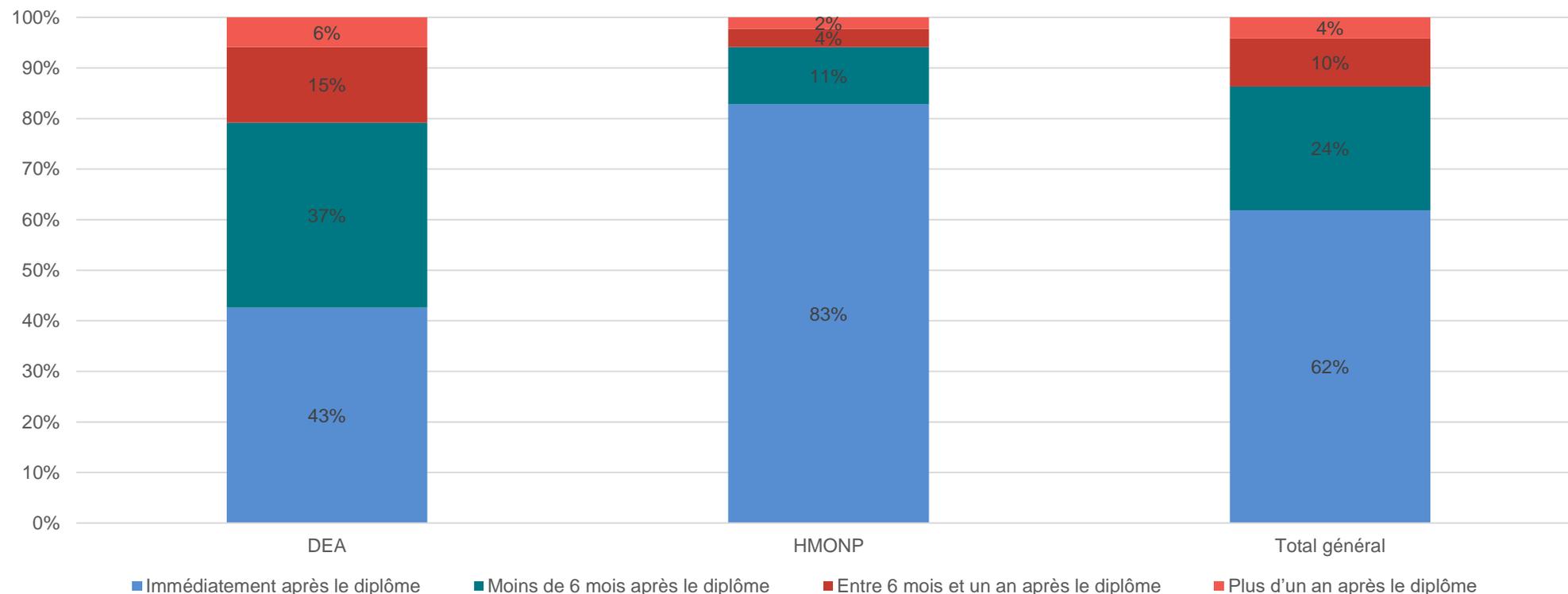
Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 69% de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP)

Lecture : 94 % des diplômés DEA déclarent être en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Autres situations = sans activité, en reconversion professionnelle, en création d'entreprise, en service civique.

Architecture : délai d'accès au premier emploi par diplôme

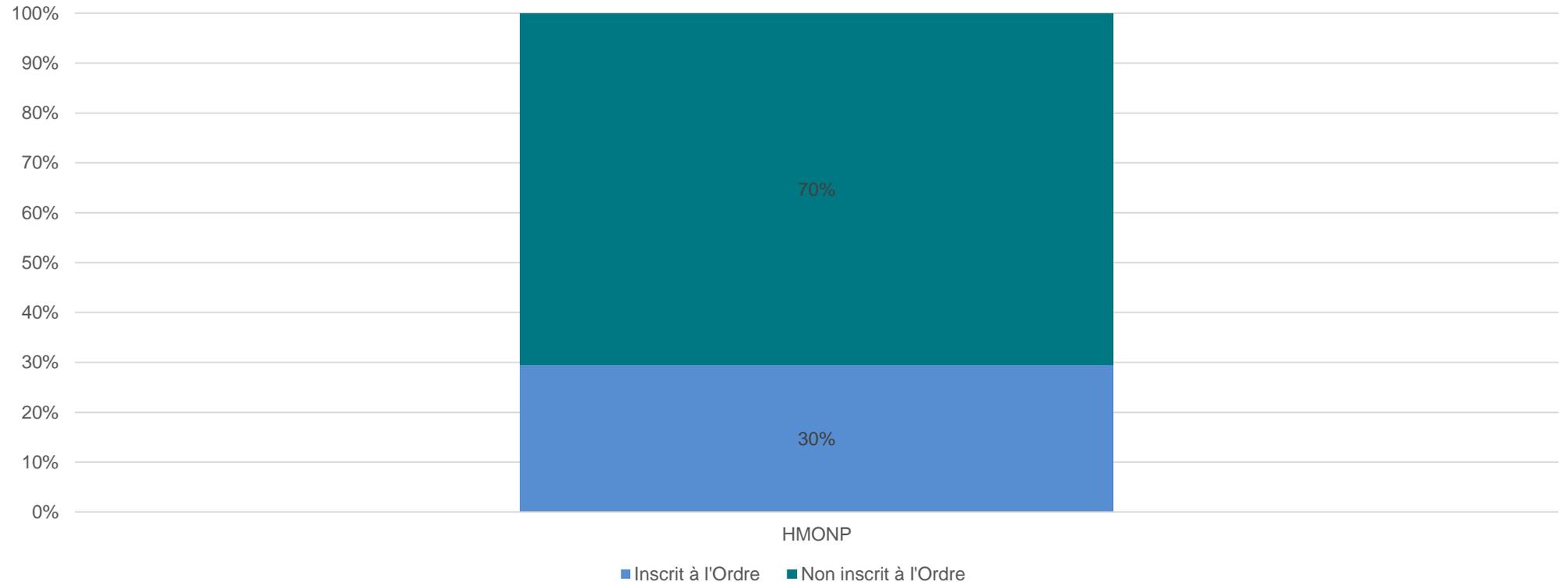


Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et ayant exercé au moins une activité professionnelle depuis l'obtention du diplôme (soit 71% de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP).

Lecture : 83 % des diplômés HMONP déclarent avoir exercé leur première activité professionnelle immédiatement après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Inscription à l'Ordre des architectes

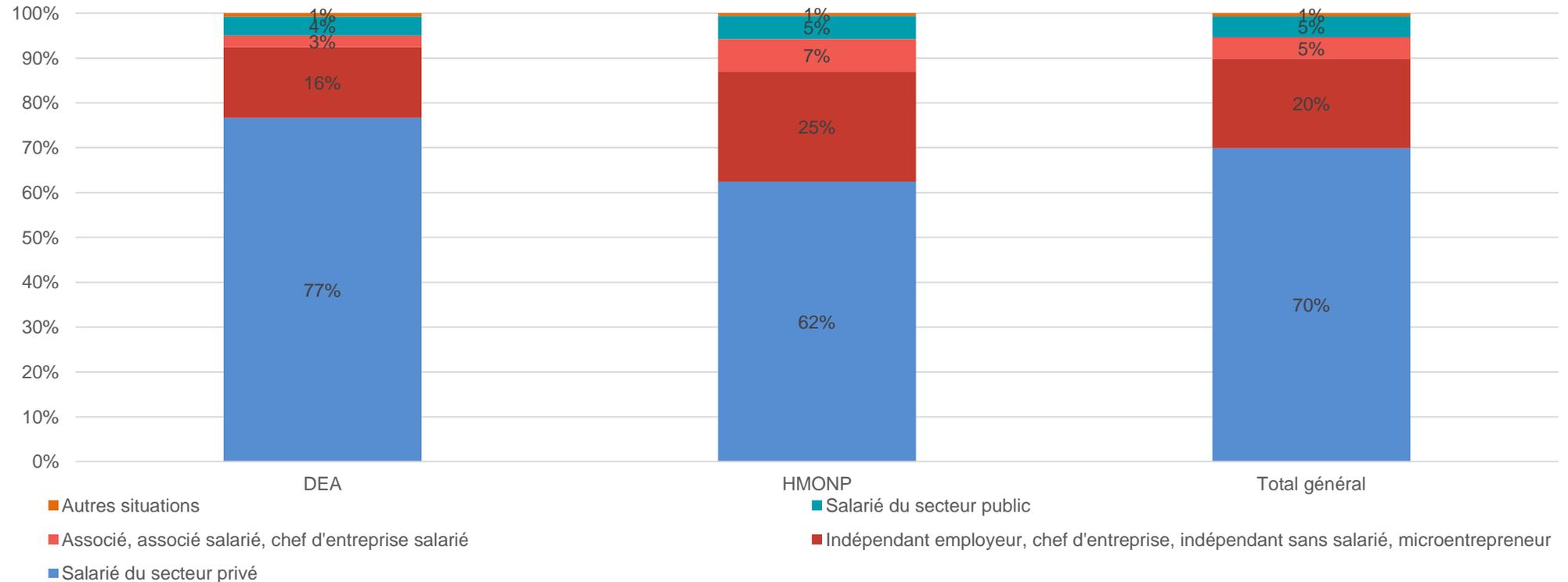


Champ : Ensemble des diplômés HMONP n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 90% de l'ensemble des diplômés HMONP)

Lecture : 30 % des diplômés HMONP déclarent être inscrit à l'Ordre des architectes.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Architecture : statut d'emploi par diplôme

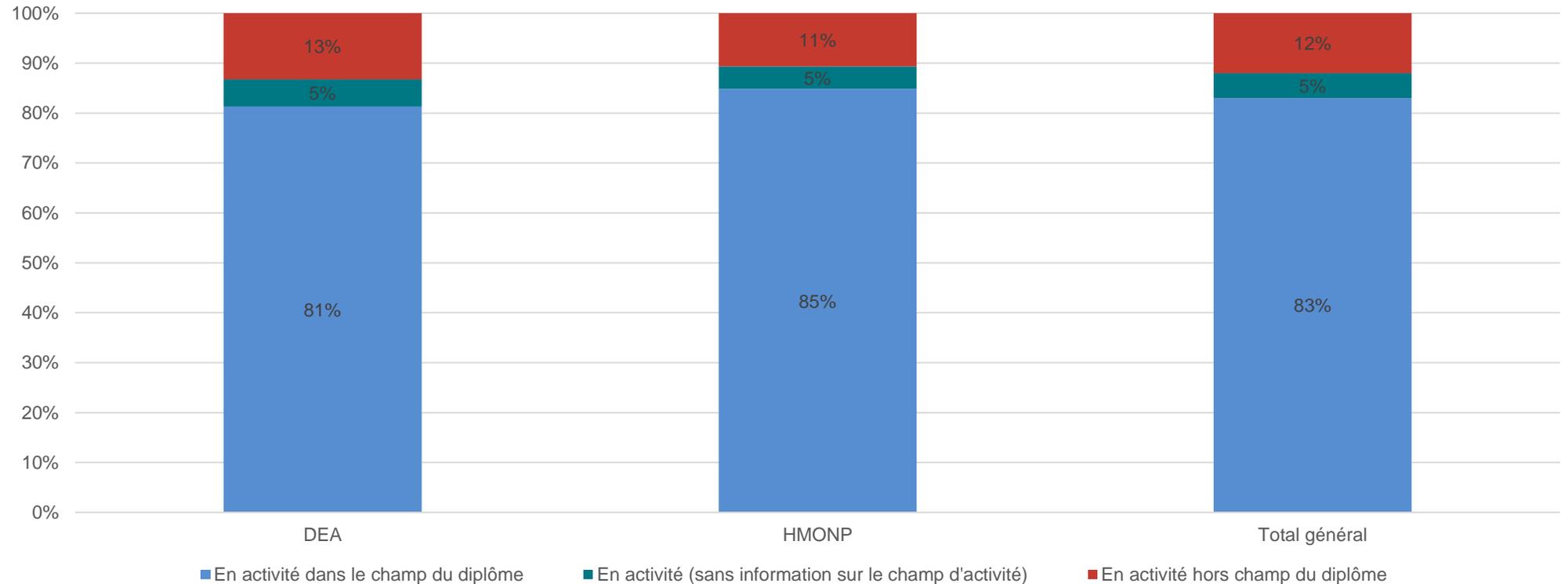


Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 64 % de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP)

Lecture : 77 % des diplômés DEA étant en activité déclarent exercer leur activité en tant que salarié du secteur privé.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Architecture : domaine d'activité par diplôme

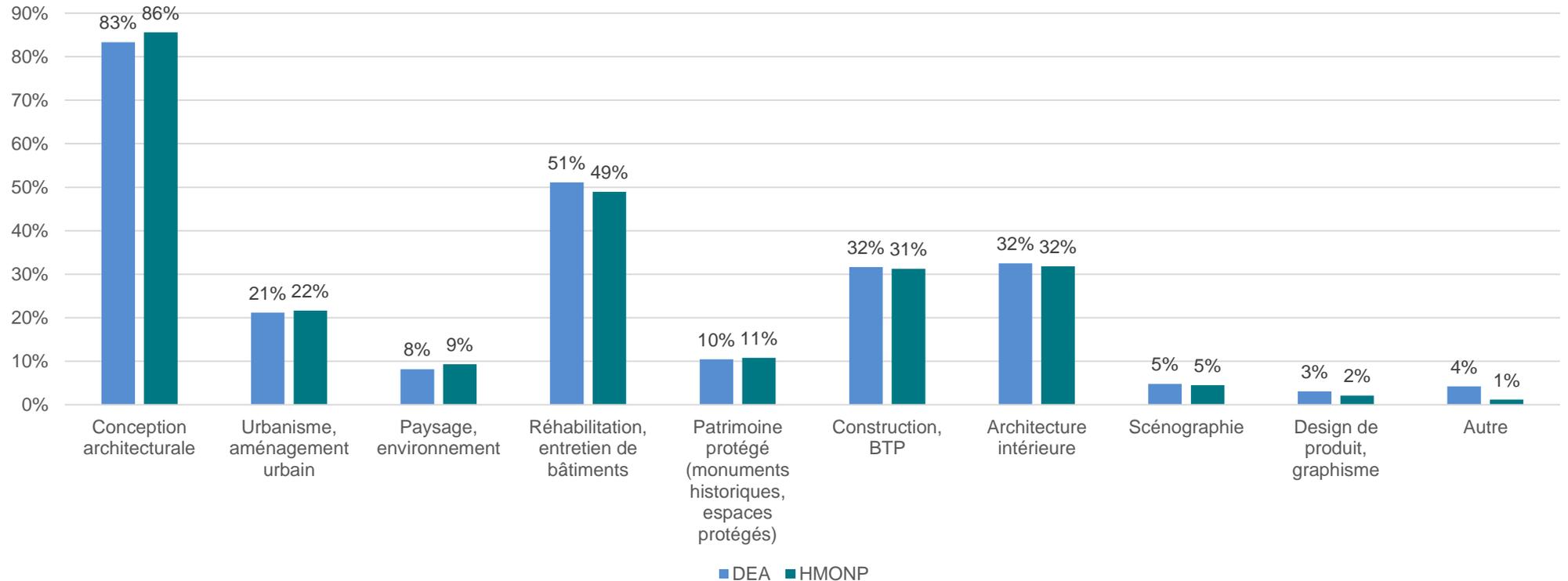


Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 64 % de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP)

Lecture : 81 % des diplômés DEA étant en activité déclarent exercer leur activité dans le champ d'activité du diplôme obtenu en 2018.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Architecture : sous-domaine d'activité par diplôme



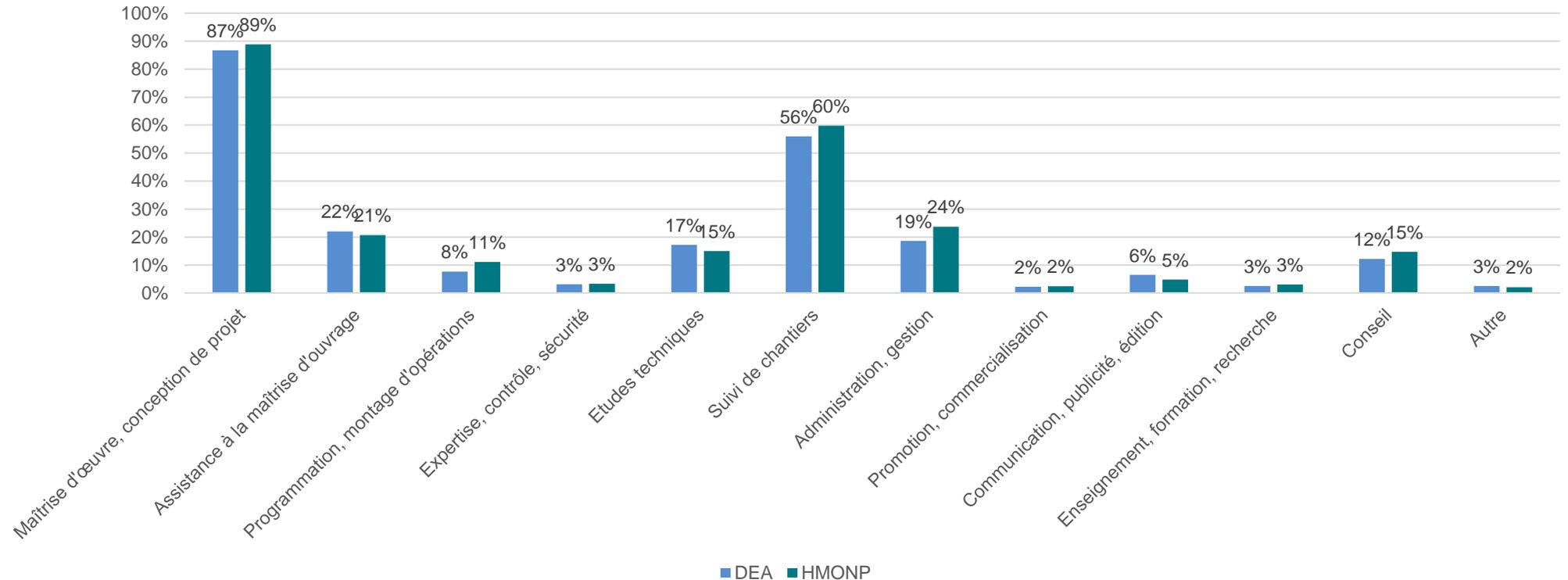
Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité dans le champ de l'architecture au moment de l'enquête (soit 56 % de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP)

Lecture : 83 % des diplômés DEA étant en activité dans le domaine de l'architecture déclarent exercer leur activité dans le champ de la conception architecturale.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Plusieurs réponses possibles.

Architecture : type d'activité par diplôme



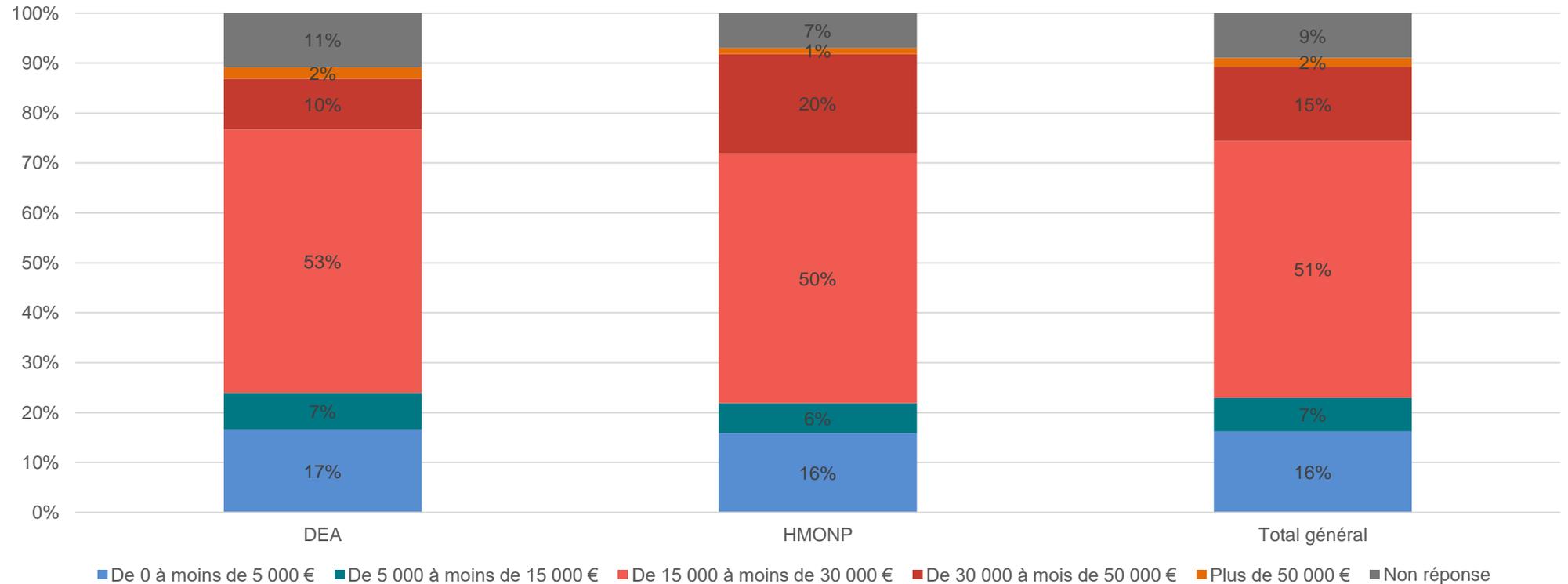
Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité dans le champ de l'architecture au moment de l'enquête (soit 56 % de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP)

Lecture : 22 % des diplômés DEA étant en activité dans le domaine de l'architecture déclarent exercer une activité de type assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Plusieurs réponses possibles.

Architecture : revenu annuel d'activité par diplôme



Champ : Ensemble des diplômés DEA et HMONP n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 69 % de l'ensemble des diplômés DEA et HMONP)

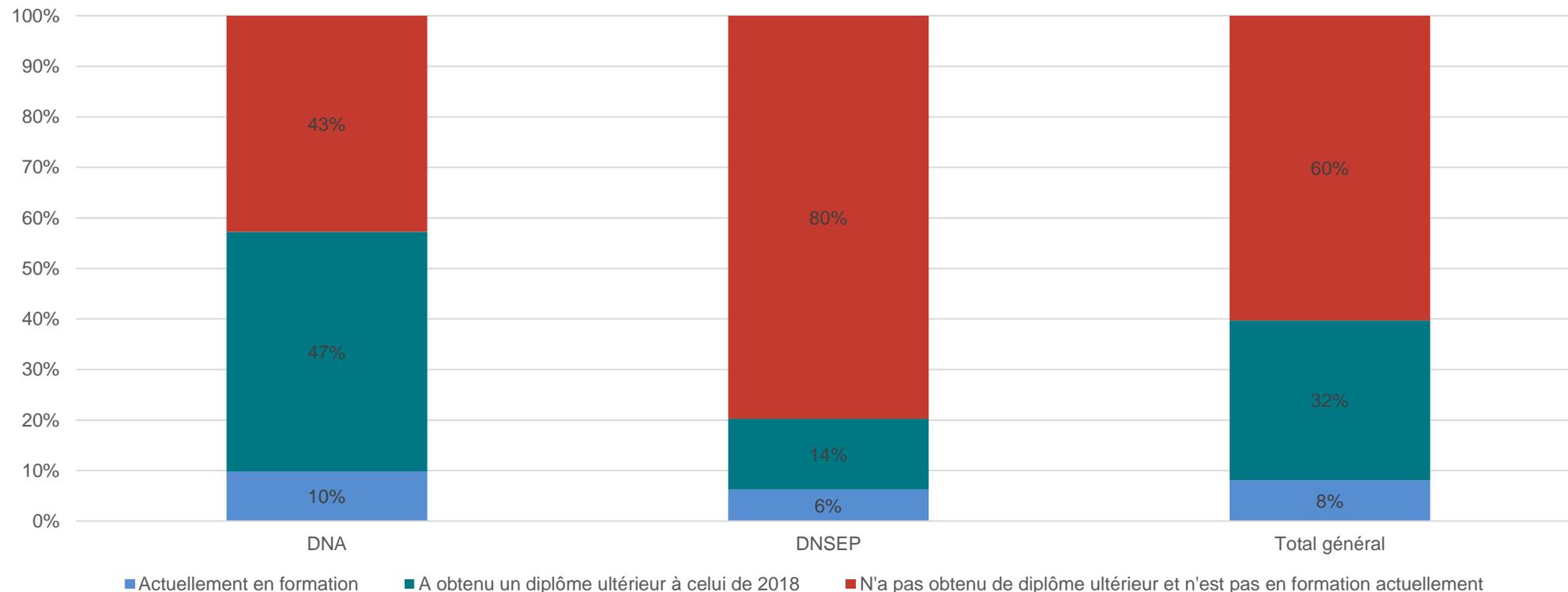
Lecture : 7 % des diplômés DEA déclarent que leur revenu personnel net global issu de leurs activités rémunérées pour l'année 2021 se situe entre 5 000 et moins de 15 000 €.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.



Arts plastiques et design par diplômes (DNA, DNSEP)

Arts plastiques, design : poursuite d'études par diplôme



Champ : Ensemble des diplômés DNA et DNSEP ayant répondu à l'enquête.

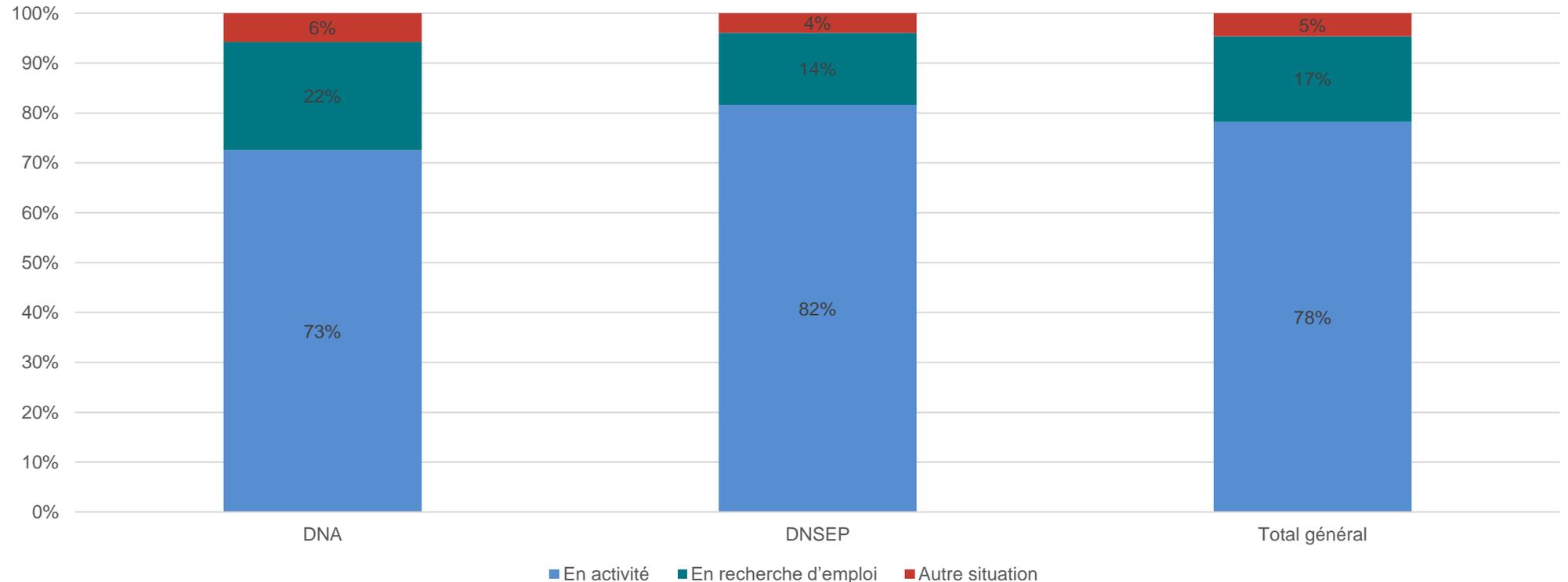
Lecture : 47 % des diplômés DNA ont obtenu un diplôme ultérieur à celui obtenu en 2018.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Dans les enquêtes d'insertion professionnelle, on ne considère le plus souvent que les diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête. Ici, cela concerne 60% de l'ensemble des diplômés DNA et DNSEP ayant répondu à l'enquête.

NB : On associe ici aux diplômés DNSEP les titulaires des différents diplômes d'établissement de niveau master : DNSAP de l'ENSBA Paris, diplômes ENSCI, diplôme ENSAD et diplôme ENSP.

Arts plastiques, design : taux d'insertion par diplôme



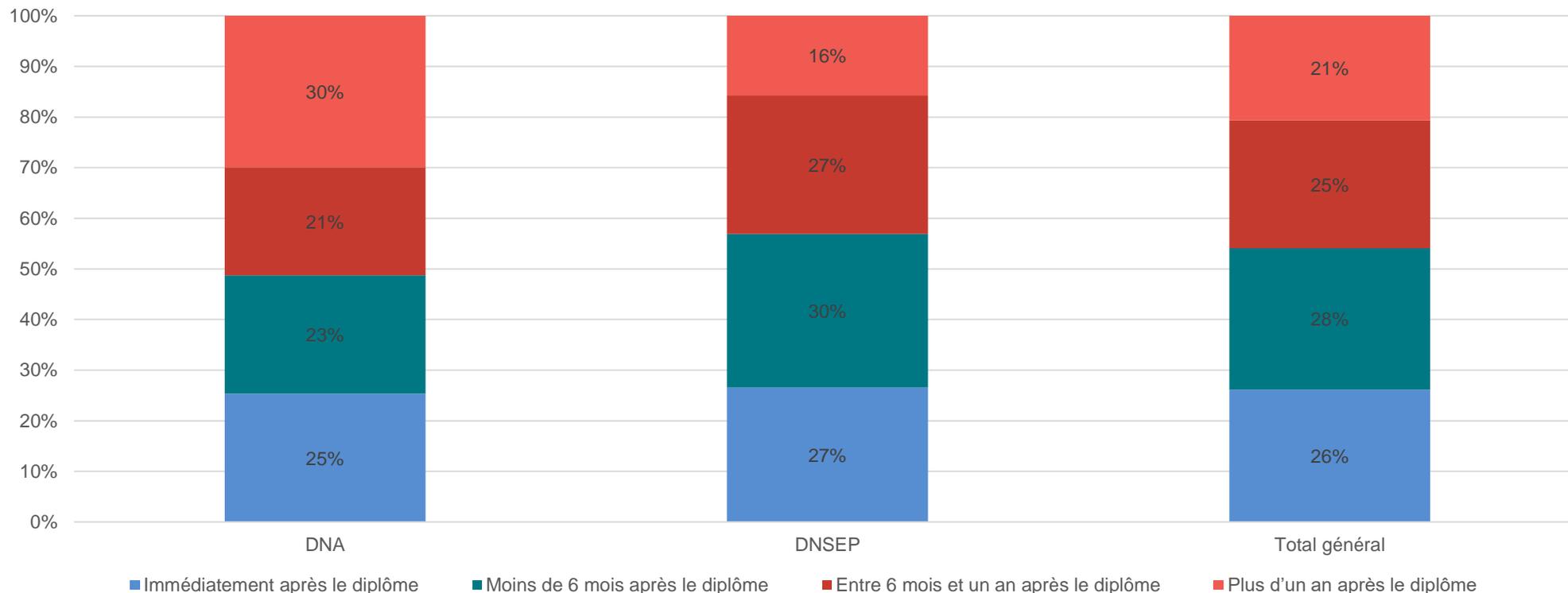
Champ : Ensemble des diplômés DNA et DNSEP n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 60% de l'ensemble des diplômés DNA et DNSEP)

Lecture : 73 % des diplômés DNA déclarent être en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Autres situations = sans activité, en reconversion professionnelle, en création d'entreprise, en service civique.

Arts plastiques, design : délai d'accès au premier emploi par diplôme

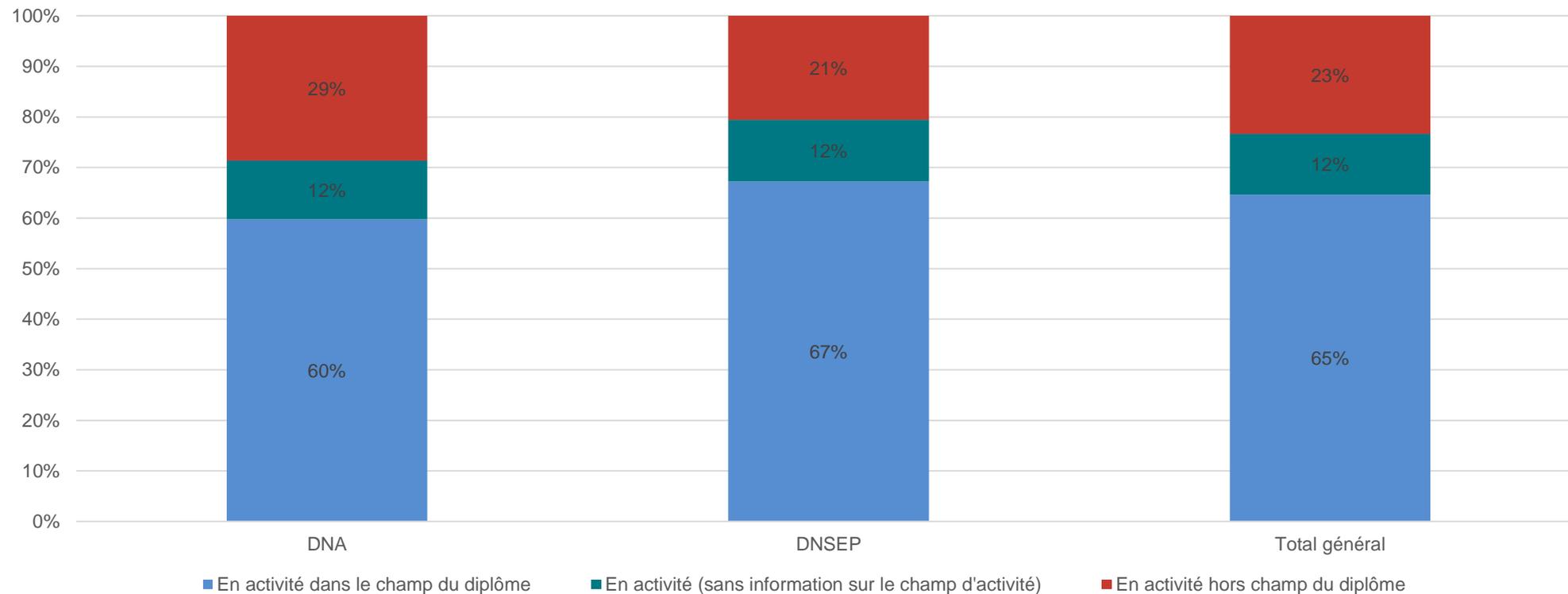


Champ : Ensemble des diplômés DNA et DNSEP n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et ayant exercé au moins une activité professionnelle depuis l'obtention du diplôme (soit 61% de l'ensemble des diplômés DNA et DNSEP).

Lecture : 27 % des diplômés DNSEP déclarent avoir exercé leur première activité professionnelle immédiatement après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Arts plastiques, design : domaine d'activité par diplôme

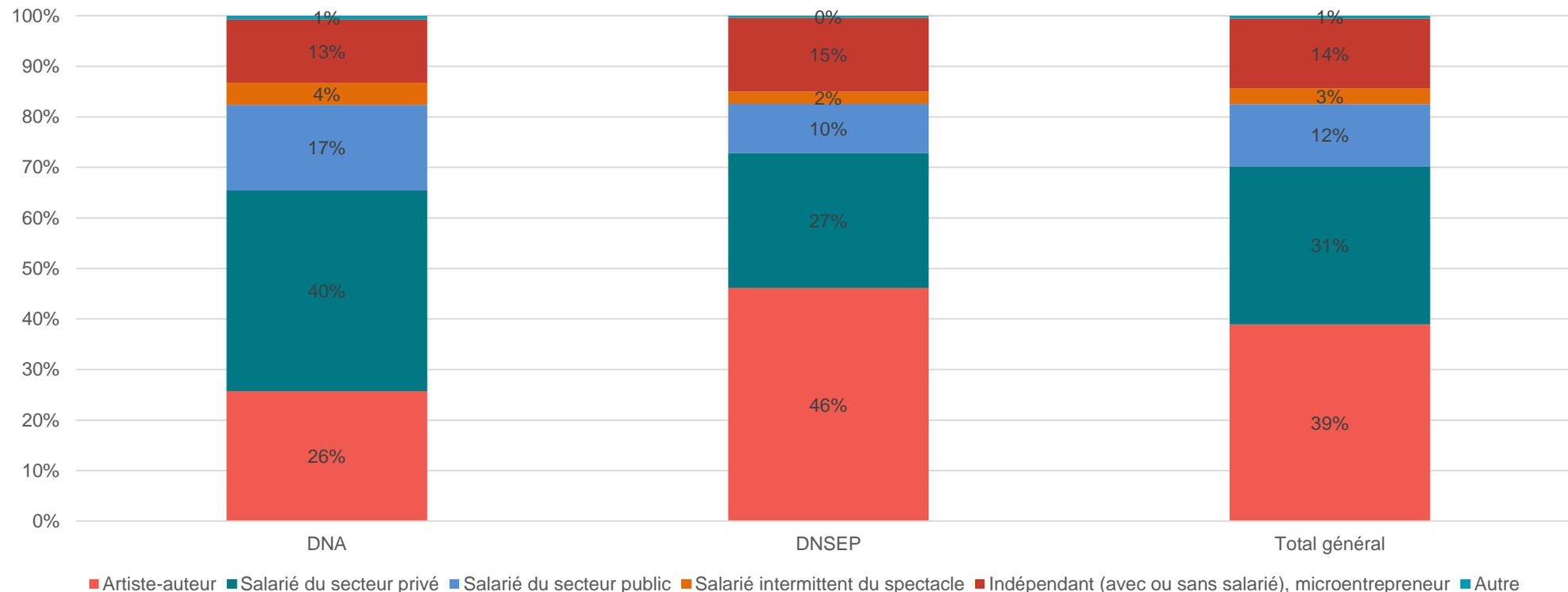


Champ : Ensemble des diplômés DNA et DNSEP n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 47 % de l'ensemble des diplômés DNA et DNSEP)

Lecture : 60 % des diplômés DNA étant en activité déclarent exercer leur activité dans le champ d'activité du diplôme obtenu en 2018.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Arts plastiques, design : statut d'emploi par diplôme

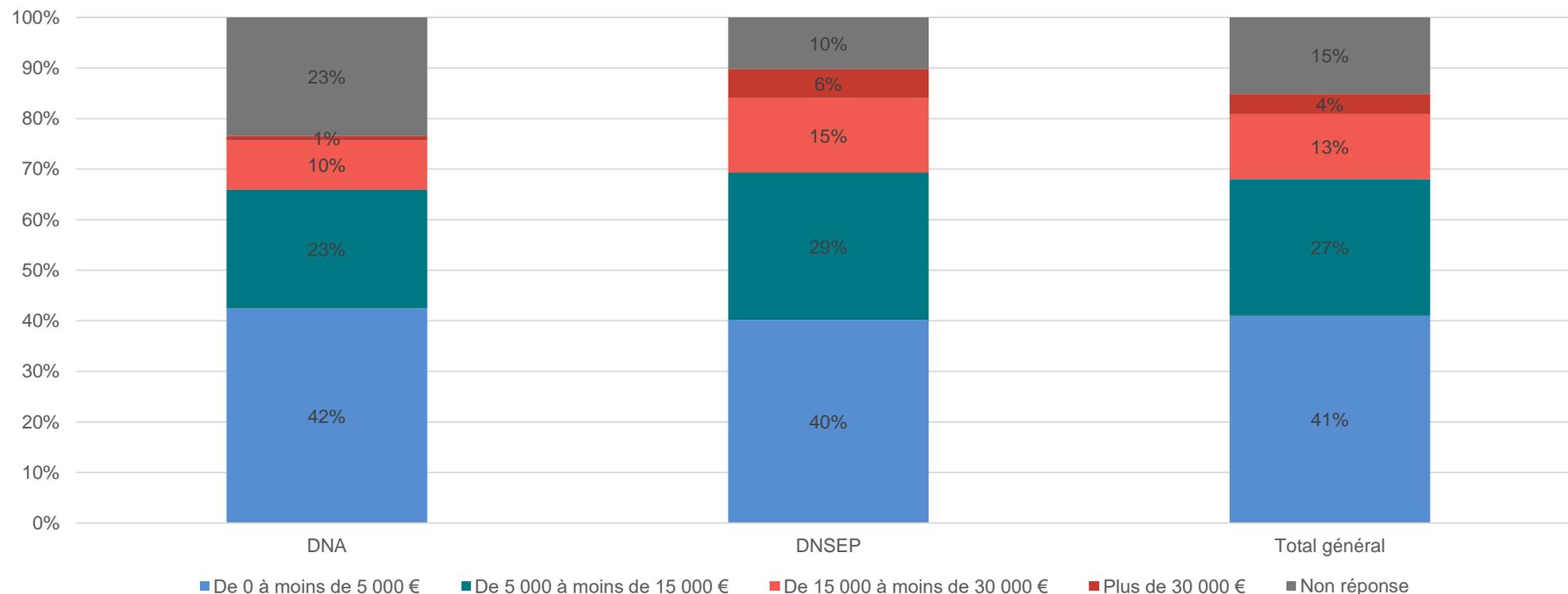


Champ : Ensemble des diplômés DNA et DNSEP n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 47 % de l'ensemble des diplômés DNA et DNSEP)

Lecture : 40 % des diplômés DEA étant en activité déclarent exercer leur activité en tant que salarié du secteur privé.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Arts plastiques, design : revenu annuel d'activité par diplôme



Champ : Ensemble des diplômés DNA et DNSEP n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 60 % de l'ensemble des diplômés DNA et DNSEP)

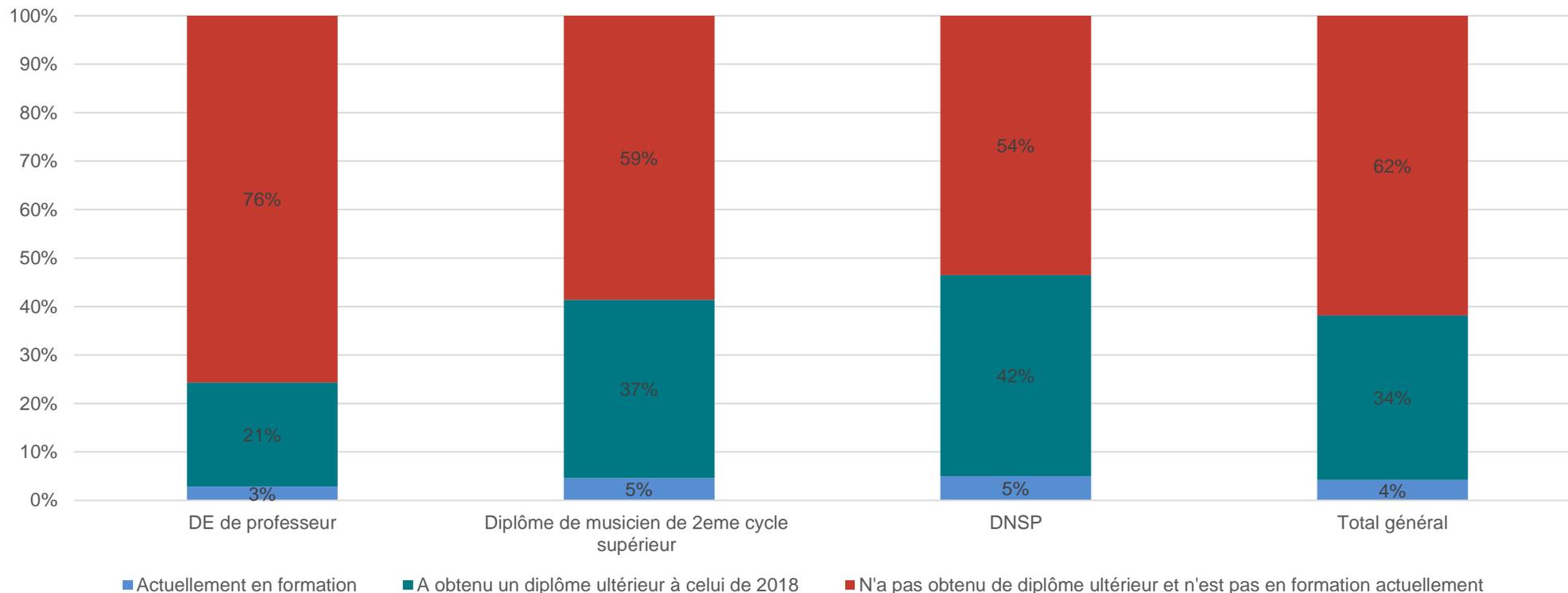
Lecture : 23 % des diplômés DNA déclarent que leur revenu personnel net global issu de leurs activités rémunérées pour l'année 2021 se situe entre 5 000 et moins de 15 000 €.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.



Spectacle vivant par diplômés
(DE de professeur (musique, danse,
théâtre), DNSP (musique, danse,
comédien, arts du cirque), diplôme de
musicien de 2eme cycle supérieur)

Spectacle vivant : poursuite d'études par diplôme



Champ : Ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur ayant répondu à l'enquête.

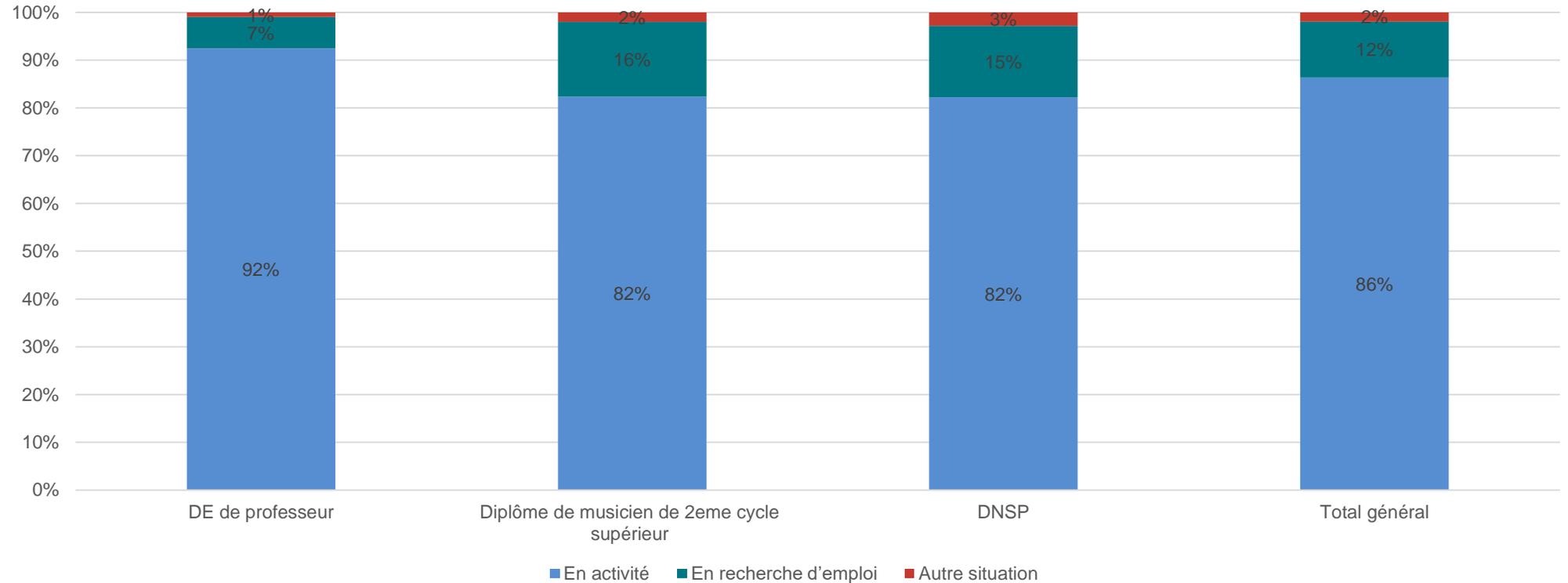
Lecture : 42 % des diplômés DNSP ont obtenu un diplôme ultérieur à celui obtenu en 2018.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Dans les enquêtes d'insertion professionnelle, on ne considère le plus souvent que les diplômés n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête. Ici, cela concerne 62 % de l'ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur ayant répondu à l'enquête.

NB : Les effectifs concernés étant réduits, la distinction des diplômes par sous-domaine (musique, danse, théâtre, arts du cirque) est impossible.

Spectacle vivant : taux d'insertion par diplôme



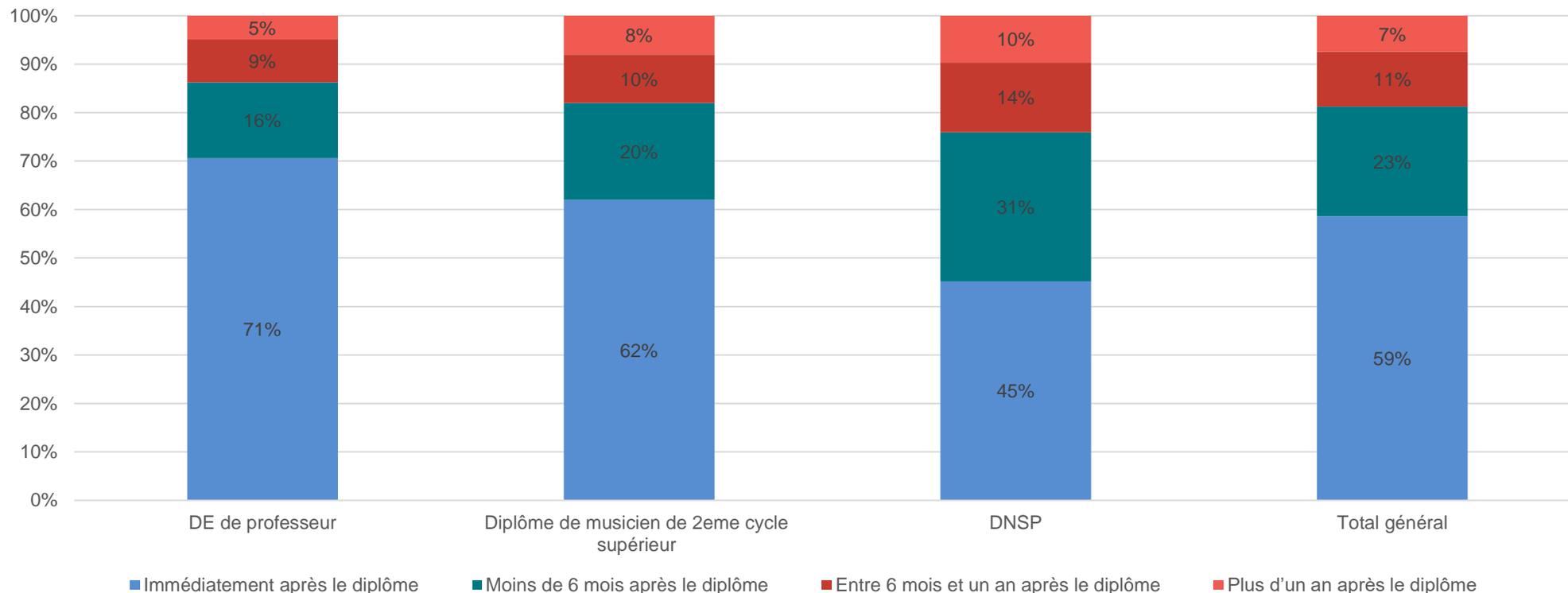
Champ : Ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 62 % de l'ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur)

Lecture : 82 % des diplômés DNSP déclarent être en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête *DESC2018*, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

NB : Autres situations = sans activité, en reconversion professionnelle, en création d'entreprise, en service civique.

Spectacle vivant : délai d'accès au premier emploi par diplôme

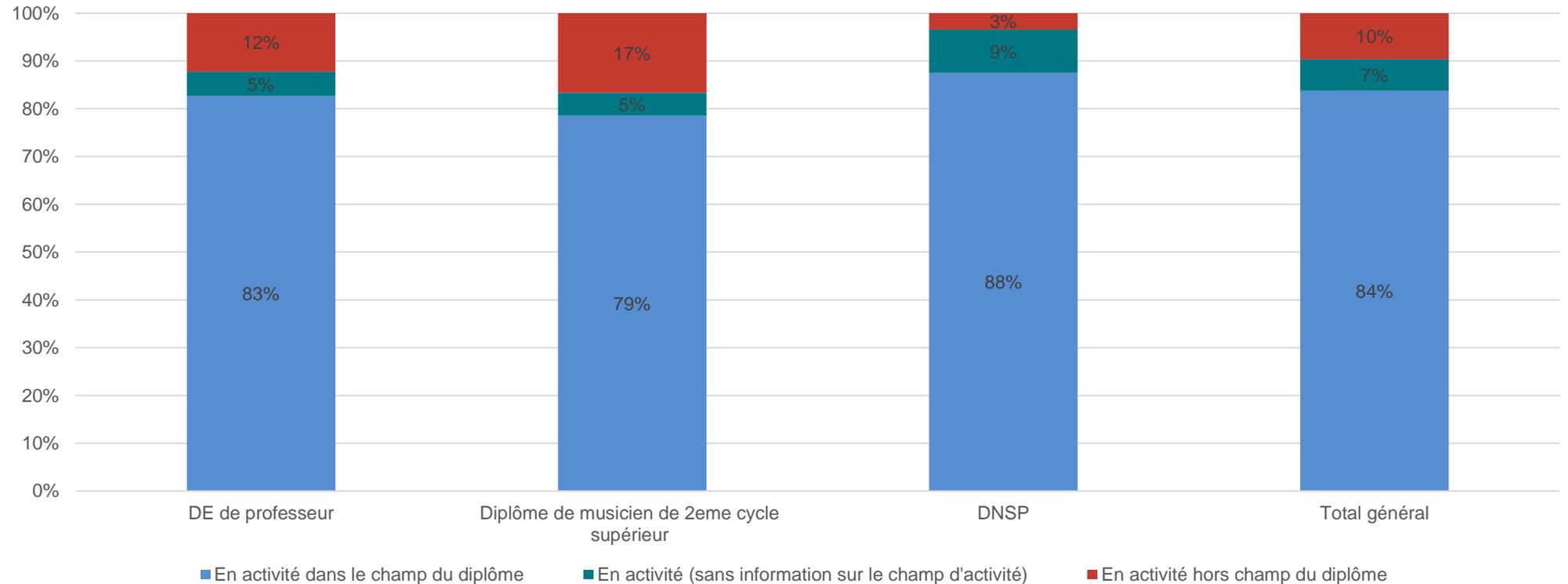


Champ : Ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et ayant exercé au moins une activité professionnelle depuis l'obtention du diplôme (soit 64 % de l'ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur).

Lecture : 45 % des diplômés DNSP déclarent avoir exercé leur première activité professionnelle immédiatement après l'obtention de leur diplôme.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Spectacle vivant : domaine d'activité par diplôme

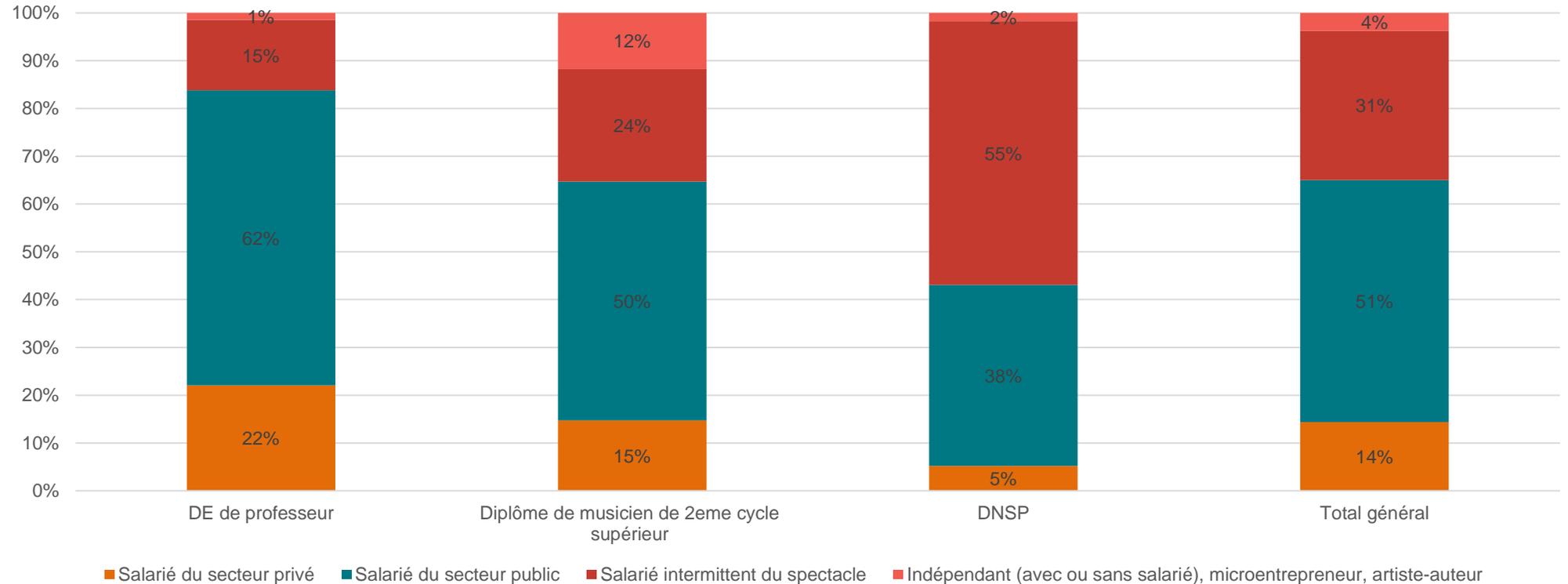


Champ : Ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 53 % de l'ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur)

Lecture : 88 % des diplômés DNSP étant en activité déclarent exercer leur activité dans le champ d'activité du diplôme obtenu en 2018.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Spectacle vivant : statut d'emploi par diplôme

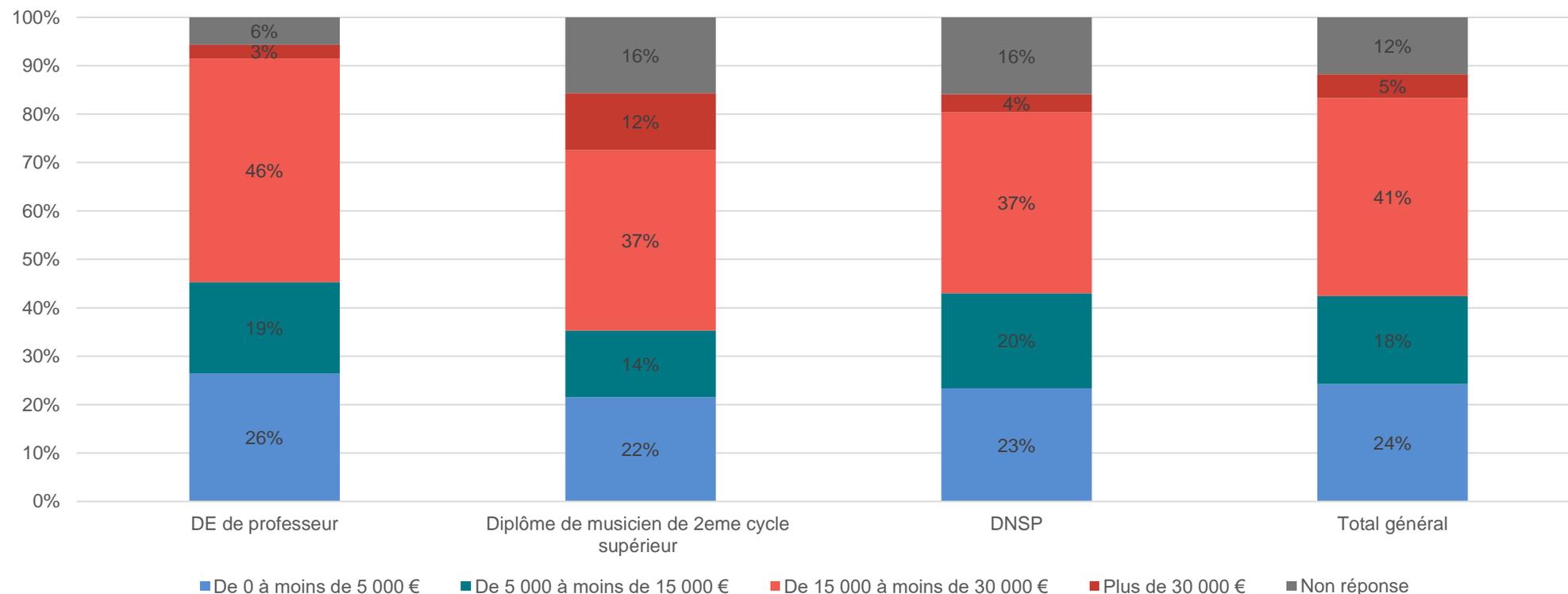


Champ : Ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur n'ayant pas obtenu de diplôme ultérieur et déclarant être en activité au moment de l'enquête (soit 53 % de l'ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur)

Lecture : 22 % des diplômés DE de professeur (musique, danse, théâtre) étant en activité déclarent exercer leur activité en tant que salarié du secteur privé.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.

Spectacle vivant : revenu annuel d'activité par diplôme



Champ : Ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur n'ayant obtenu aucun diplôme ultérieur et n'étant pas en formation au moment de l'enquête (soit 62 % de l'ensemble des diplômés DE, DNSP et diplôme de musicien de 2eme cycle supérieur)
 Lecture : 19 % des diplômés DE de professeur (musique, danse, théâtre) déclarent que leur revenu personnel net global issu de leurs activités rémunérées pour l'année 2021 se situe entre 5 000 et moins de 15 000 €.

Source : Enquête DESC2018, DEPS, ministère de la Culture, 2022.